



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### exonération

Question écrite n° 122177

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur le fait que les indemnités des agents recenseurs de la population, recrutés chaque années dans les villes de plus de 10 000 habitants, sont soumises à l'impôt sur le revenu. Il lui fait remarquer que ce travail, reconnu d'utilité publique, est loin d'être rentable car il entraîne parfois la suspension de l'allocation Assedic. Ne serait-il pas plus juste de ne pas soumettre à l'imposition les indemnités perçues par les agents recenseurs de la population ? Il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position à ce sujet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122177

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 17 avril 2007, page 3652